

Présentation

En 2007, 250 postes ont été ouverts en vue de recruter des personnels d'éducation et d'orientation : 200 pour le concours externe de conseillers principaux d'éducation (CPE) et 50 pour celui de conseillers d'orientation-psychologues (COP) [1]. Aucun concours interne n'a été ouvert en 2007 pour les deux concours. 250 candidats ont été reçus sur les listes principales, contre 275 en 2006, soit une baisse globale de 9,1 %, similaire à celle des postes offerts. Ne prenant en compte que les concours externes, les nombres de postes et d'admis restent stables entre 2007 et 2006 [2]. Tous les postes offerts ont été pourvus pour l'ensemble des concours comme en 2006. Globalement en progression, le taux de réussite demeure nettement plus élevé au concours externe de COP (8,6 %) qu'au concours externe de CPE (3,1 %).

Les personnels d'éducation et de surveillance (assistants d'éducation, surveillants d'externat, maîtres d'internat) composent plus de la moitié des admis au concours externe de CPE (53 % contre 50 % en 2006). Parmi les 50 lauréats au concours externe de COP, douze sont des conseillers d'orientation intérimaires et onze des assistants d'éducation. Globalement, les femmes constituent 77,6 % des lauréats pour 74,5 % des présents. Cette représentativité s'éleve à 78,5 % au concours externe de CPE. L'âge moyen des admis aux différents concours est de 29,1 ans en 2007 (28,7 ans pour les femmes et 30,3 ans pour les hommes) : l'âge médian des lauréats s'établit à 28 ans [3]. En sensible recul, la part des lauréats titulaires d'une licence est assez comparable pour les concours externes de CPE (49 %) et de COP (46 %) : tous concours confondus, 48,4 % des admis possèdent une licence, soit une perte de 5 points par rapport à 2006. En revanche, la part des lauréats au concours de CPE possédant une maîtrise progresse, passant de 33,2 % en 2006 à 36 % en 2007, et celle des détenteurs d'un diplôme de psychologie bac + 4 ou plus au concours de COP s'améliore, soit 42 % au lieu de 38,2 % en 2006. Enfin, le principal centre d'examen reste celui d'Arcueil (académies de Créteil, Paris et Versailles) avec 18 % des lauréats, respectivement 18,5 % pour le concours externe de CPE et 16 % pour celui de COP. Les disparités académiques demeurent importantes : si 18 % des lauréats sont issus de l'Île-de-France, 5 % proviennent de Lyon et 6 % d'Aix-Marseille [4].

Définitions

■ **Conseillers principaux d'éducation.** Décret n° 70-738 du 12 août 1970 relatif au statut. Le concours externe est ouvert aux candidats justifiant de la possession de l'un des diplômes ou titres requis pour se présenter au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré ou au certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique. Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales, aux personnels enseignants de catégorie A, aux personnels non titulaires, aux assistants d'éducation. Le troisième concours, organisé à partir de 2002, est comptabilisé avec le concours externe. Il est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de cinq ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles.

■ **Conseillers d'orientation-psychologues.** Décret n° 91-290 du 20 mars 1991 relatif au statut. Ils sont recrutés parmi les candidats qui, ayant subi avec succès les épreuves d'un concours externe ou d'un concours interne, ont suivi, en qualité de conseiller d'orientation-psychologue stagiaire, une formation de deux années sanctionnée par le diplôme d'État de conseiller d'orientation-psychologue. Peuvent se présenter au concours externe les candidats justifiant de la licence en psychologie, ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur sanctionnant au moins trois années d'études post-secondaires en psychologie, ou d'un diplôme en psychologie équivalent. Peuvent se présenter au concours interne les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales, les personnels non titulaires exerçant, ou ayant exercé, des fonctions d'information et d'orientation. Les candidats doivent justifier de trois années de service public.

■ **Taux de remplissage, de couverture ou de rendement.** Rapport du nombre d'admis sur listes principales au nombre de postes, en %.

■ **Taux de réussite.** Rapport du nombre d'admis (listes principales et complémentaires) au nombre de présents, en %.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Tableaux statistiques, n° 6918, 6957, 6986, 7011, 7043.

Sources : Système d'information OCEAN, DEPP.

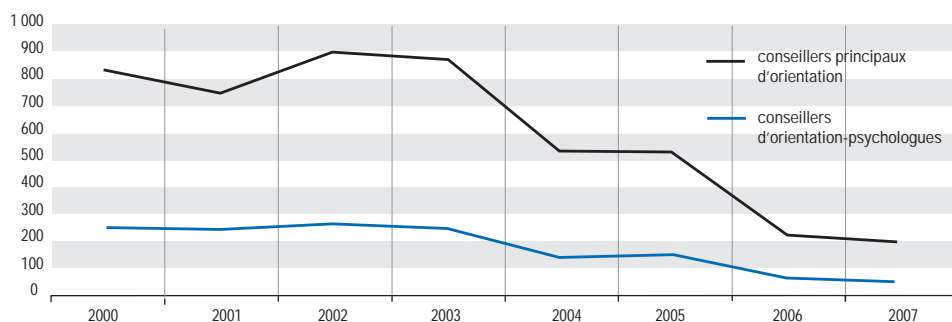
[1] Évolution du nombre de postes et d'admis sur les listes principales aux concours des personnels d'éducation et d'orientation (France métropolitaine + DOM)

		2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Conseillers principaux d'éducation (externe + 3 ^e concours + interne + réservé) (1) (2)	postes	820	740	918	865	525	510	220	200
	admis	820	740	883	865	525	510	220	200
Conseillers d'orientation-psychologues (externe + interne + réservé) (1)	postes	240	225	252	240	135	130	55	50
	admis	239	225	252	240	135	130	55	50

(1) Concours réservés dans le cadre de la loi Perben (de 1997 à 2000) puis du plan Sapin à partir de 2001 jusqu'en 2005.

(2) Troisièmes concours organisés à partir de 2002.

[2] Évolution du nombre d'admis sur les listes principales aux différents concours des personnels d'éducation et d'orientation (France métropolitaine + DOM)



[3] Concours des personnels d'éducation et d'orientation en 2007 (France métropolitaine + DOM)

	Postes	Inscrits	Présents	Admis sur listes principales	Taux de réussite	% de femmes parmi les lauréats	Âge moyen des lauréats
Conseillers principaux d'éducation (externe)	200	12 114	6 553	200	3,1	78,5	28,7
Conseillers d'orientation-psychologues (externe)	50	1 637	584	50	8,6	74,0	30,5
Total	250	13 751	7 137	250	3,5	77,6	29,1

[4] Répartition académique des lauréats aux concours des personnels d'éducation et d'orientation Session 2007

